



**PROGRAMME PAYSAGE DU PARC NATUREL  
DES DEUX OURTHES**

**Diagnostic**

Fiches descriptives

**Maître de l'ouvrage**

Parc Naturel des  
Deux Ourthes  
Rue de Laroche 8  
6660 Houffalize

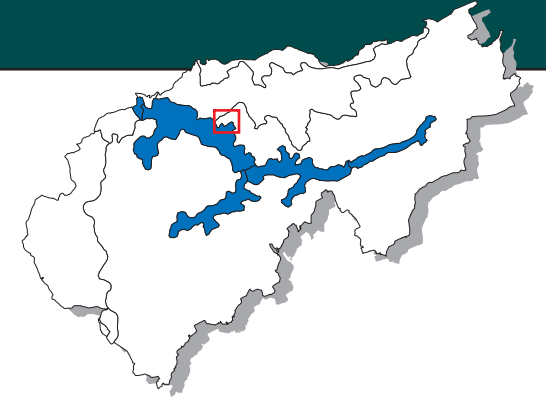


**Paysage du territoire des Communes de Bertogne,  
Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et  
Tenneville**

## Territoire de la vallée de l'Ourthe : une entaille profonde dans le massif ardennais.



Vue sur Maboge depuis les hauteurs de Bérismenil



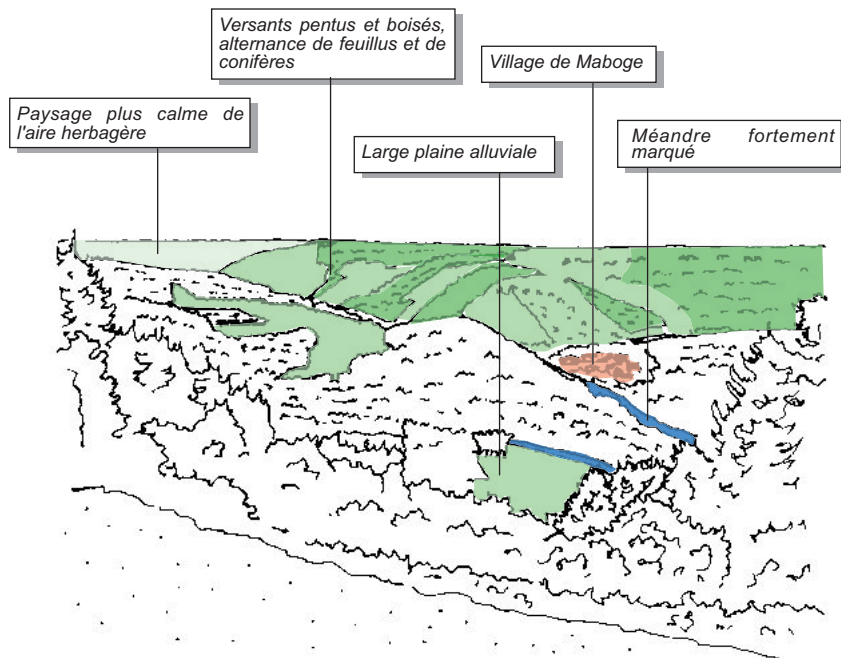
Un des paysages les plus grandioses et sauvages du territoire du Parc : la vallée de l'Ourthe en aval du Cheslé. Très beaux versants boisés de feuillus. Le surgissement de l'Ourthe au sein du paysage fait figure d'élément de surprise.



Ce tronçon de la rivière se marque par une profonde vallée, formant des entailles étroites et sinueuses.



Vue transversale sur la vallée de l'Ourthe orientale en aval de Deiffelt, lorsqu'elle présente un caractère encore ouvert.



Le territoire paysager de la vallée des Deux Ourthes constitue une entaille profonde dans le massif ardennais. Formée par les deux Ourthes et l'Ourthe, cette vallée présente un caractère étroit et encaissé et des versants boisés à forte pente.

L'habitat y est quasi absent à l'exception des deux plus grosses agglomérations du Parc : Houffalize et La Roche. De nombreuses activités touristiques s'égrènent dans le fond de vallée, lorsque la largeur de la plaine alluviale le permet. Cette vallée ne présente cependant pas un profil homogène tout le long du tracé, offrant un caractère plus rectiligne, moins méandreux en moins encaissé dans les parties amont, ce qui lui a valu d'être subdivisée en plusieurs aires (cinq au total).

La photo principale montre un premier plan marqué par la forte pente de la vallée. Au deuxième plan, le fond de vallée, caractérisé par une plaine alluviale relativement large pour cette partie du cours d'eau et par l'implantation du village de Maboge, au creux d'un méandre particulièrement prononcé.

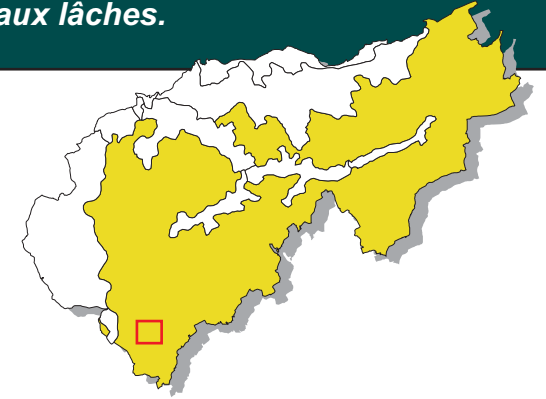
Au troisième plan, le versant opposé de la vallée est occupé par une alternance de feuillus et de conifères, offrant des contrastes chromatiques forts.

Enfin, en arrière plan (à gauche sur la photo), commence le paysage plus calme du territoire herbager.

## Territoire herbager : des pâtures agrémentées de haies, de massifs boisés isolés et de villages et hameaux lâches.



Vue depuis "La Concièrgerie" (Sainte-Ode), en direction de Tillet.



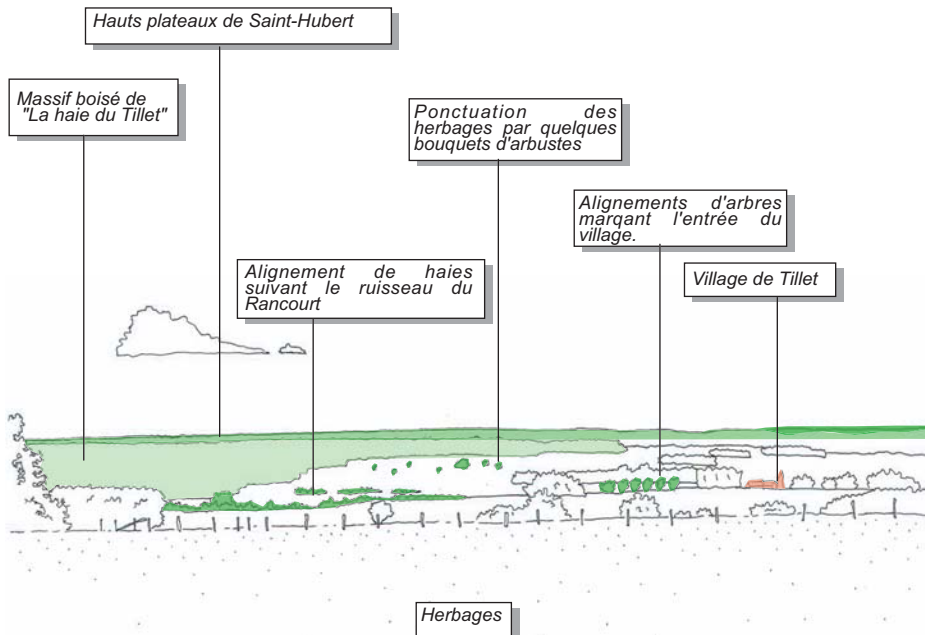
Vallée du ruisseau de Rancourt entre Amberloup et Tillet. Les limites entre les parcelles sont soulignées par des alignements naturels et grêles d'arbustes. Ci et là quelques bosquets se développent sur des parcelles sans doute incultes.



En bordure de la N4, limite communale de Bertogne non loin de Flamièrge et de Flamiéoul. Paysage de plateau (+/- 510 m). Importance des pâtures et des cultures



Herbages autour d'Amberloup dans la vallée de l'Ourthe occidentale



Le territoire herbager couvre la majorité du parc. L'habitat y est lâche et organisé en villages et hameaux implantés généralement en fond de vallée, tandis que les versants et sommets sont occupés par des cultures et des pâtures (les prés de fauches occupant d'avantage les fonds humides). Les boisements ne sont pas absents et situés généralement en tête de cours d'eau et aux sommets des interfluves.

La partie sud de la commune de Bertogne (Longchamps, Flamièrge,...) se distingue néanmoins par un paysage marqué davantage par des plateaux où prédominent les cultures.

Au premier plan de la photo principale, des herbages délimités par une clôture en bois, élément omniprésent dans l'aire paysagère herbagère, donnant parfois un aspect bocager au territoire.

Au deuxième plan, le fond de vallée très ouvert du ruisseau de Rancourt, le long duquel est venu s'implanter, de manière relativement lâche, le village de Tillet. Les herbages sont accompagnés d'arbres (isolés ou en alignement) et de haies, dont certaines soulignent le parcours du cours d'eau.

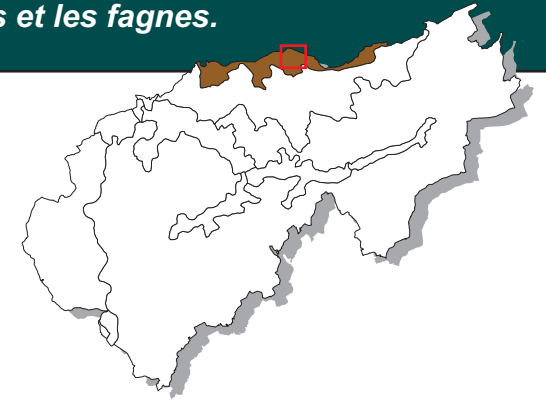
Au troisième plan, s'étend le massif boisé de la "Haie du Tillet", élément du territoire paysager du Haut plateau forestier de Saint-Hubert qui s'étend sur la partie ouest du parc.

Enfin, à l'arrière plan, les espaces de hauts plateaux (500 m) constituent la ligne d'horizon.

## Territoire du sommet du plateau des Tailles : un paysage haut perché, marqué par les massifs forestiers et les fagnes.



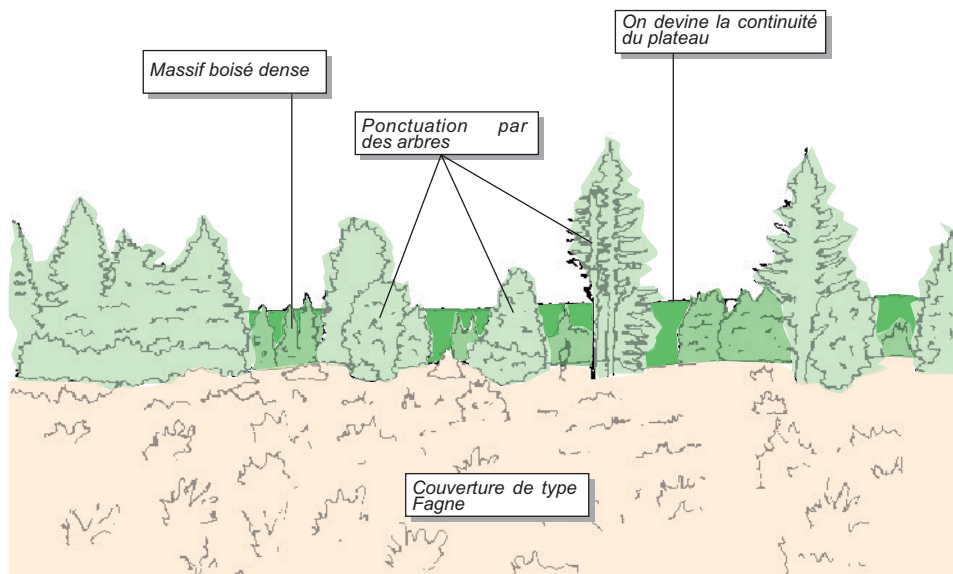
La Fagne du Grand Passage.



Zone marécageuse (dite Fagne de Chabrehez) entourée de prairies de fauche au nord du village de Chabrehez.



La Fagne du Grand Passage. Paysage se caractérisant par son caractère ouvert et par une ponctuation lâche d'arbustes



Le territoire paysager du Haut plateau des Tailles, à l'extrême nord du parc, constitue la zone la plus élevée, culminant à plus de 600 mètres (le maximum est atteint en dehors de la zone d'étude, à la Baraque Fraiture - 652 mètres). Le couvert végétal est essentiellement forestier, ponctué par des ouvertures où viennent se loger les villages entourés de prairies, généralement peu amendées (Chabrehez, Tailles, Langlire). Une couverture de type fagnard constitue également une caractéristique de cet territoire, écotope identitaire des sommets ardennais (Fagne de Chabrehez, Fagne du Grand Passage...) favorable à l'accueil d'espèces sauvages et à la concrétisation d'un réseau écologique au sein du paysage.

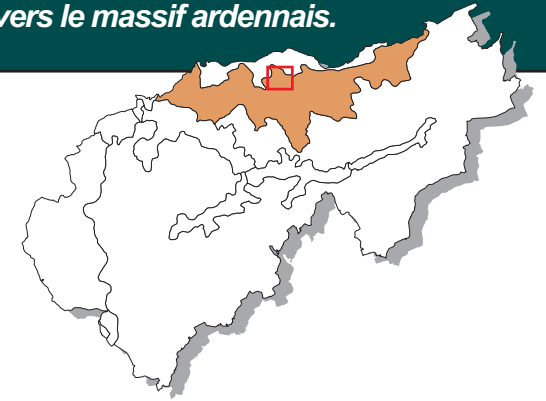
La photo principale montre en avant plan un couvert végétal de type fagnard marqué essentiellement par la strate herbacée. Au second plan, des pins viennent ponctuer l'espace pour faire place ensuite à un massif plus dense. On remarquera l'absence d'arbres de très grande taille.

La ligne d'horizon est constituée par la continuité des replats sommitaux.

**Territoire de la couronne forestière du haut plateaux des Tailles : une masse boisée et inhabitée plongeant vers le massif ardennais.**



Sous le village des Tailles, vue sur le massif forestier du plateau des Tailles.



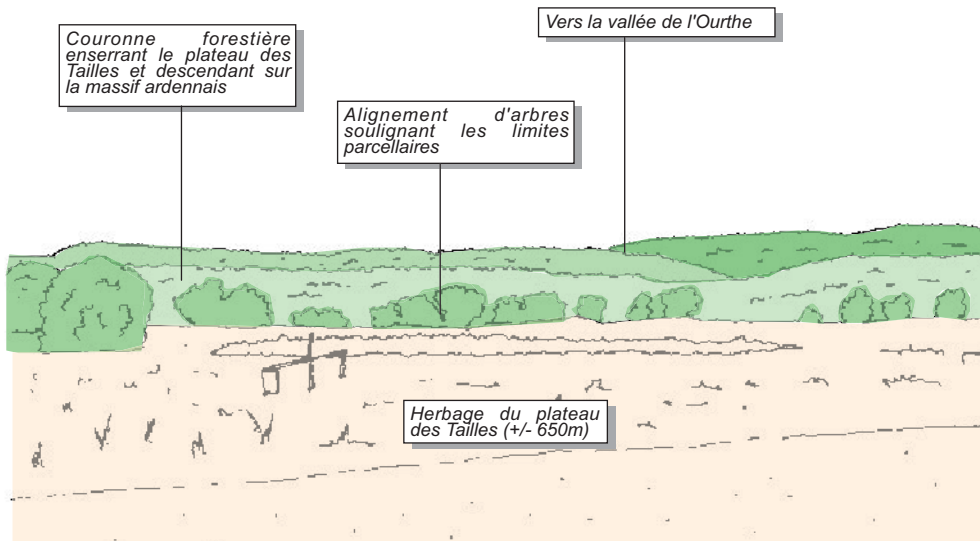
Paysage des environs de Chabrehez, vu depuis le plateau des Tailles sur les incisions du plateau conduisant à l'horizon à la vallée de l'Ourthe.



Versants descendants du haut plateau des Tailles recouverts de masses boisées sombres, souvent des pessières.



Vallée du ruisseau du Pré Lefèvre : un paysage de petite vallée ardennaise creusée à travers le massif de la vaste couronne forestière du plateau des Tailles. Paysage en évolution : mise en œuvre (ouverture) par les castors.



Le territoire paysager du haut plateau des Tailles correspond à une vaste bande forestière pratiquement inhabitée bordant le plateau des Tailles sur ses franges sud et ouest. D'une dénivellation d'approximativement 100 mètres, elle plonge au sud en direction du massif ardennais et à l'ouest en direction de la Famenne.

La photo principale montre en avant plan l'extrémité du plateau des Tailles, marquée par des herbages ponctués d'arbustes le long des limites parcellaires ainsi que quelques éléments de vieux vergers.

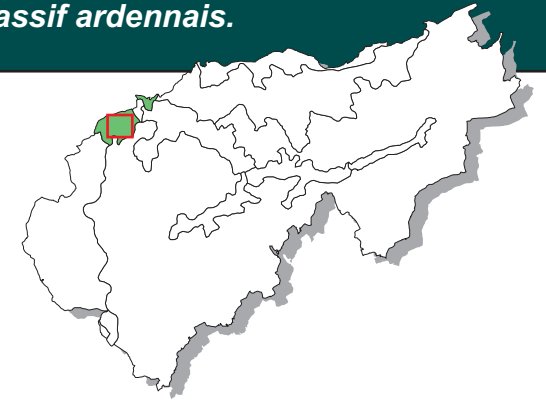
Au second plan, la vaste couronne forestière enserrant le plateau et descendant en direction du massif centre ardennais.

En arrière plan, on devine les incisions de la vallée de l'Ourthe.

## Territoire des replats et collines boisées de l'Ourthe et Aisne : une articulation entre la Famenne et le massif ardennais.



Photo prise depuis une crête à l'est d'Halleux entre le Tier Bayâ et le Tier Gérard



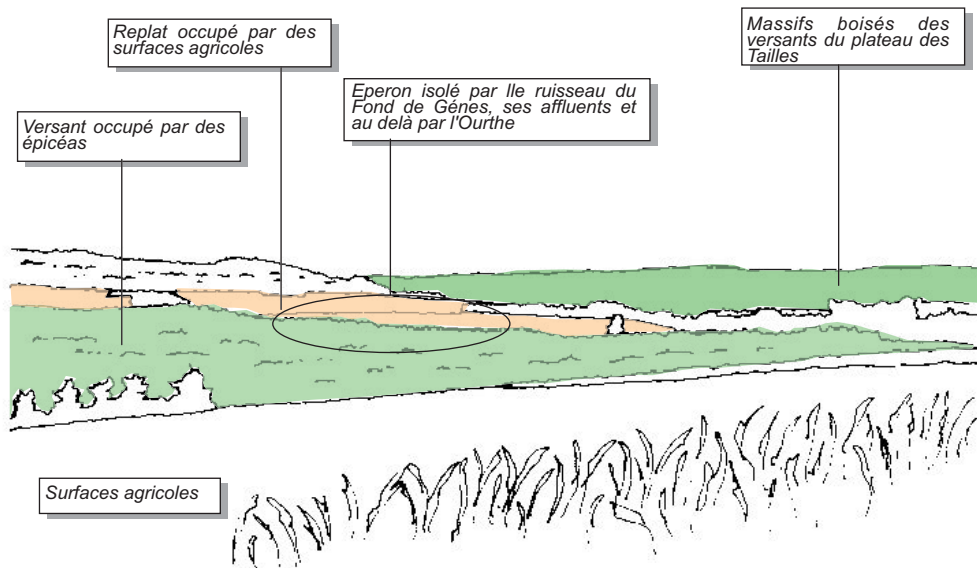
Vue sur les environs d'Halleux depuis le lieu-dit Croix de Beausaint (Beausaint).



Herbages autour de Cielles. Panorama exceptionnel vers Halleux et Gênes. A remarquer : limites de certaines parcelles soulignées par des alignements d'arbustes.



Vue sur Cielles depuis le lieu-dit Croix de Beausaint (Beausaint). La vue traverse la vallée de l'Ourthe.



Le territoire paysager des replats et collines boisées de l'Ourthe et Aisne, présente au nord/ouest du parc des deux Ourthes (environs des villages de Halleux et Cielles), offre des vues lointaines sur un paysage ouvert marqué par une prédominance de zones cultivées. Les forêts ne sont cependant pas absentes et localisées essentiellement sur les versants des collines et vallées formées par les cours d'eau descendants du massif ardennais. Cette zone correspond, à l'échelle du parc, à la "basse vallée" de l'Ourthe, à la sortie du massif ardennais. L'habitat y est groupé en villages de petite taille, implantés en fond de vallée ou sur les versants et entourés de prairies.

Au premier plan de la photo principale, de larges parcelles agricoles entourant le village de Halleux (450m).

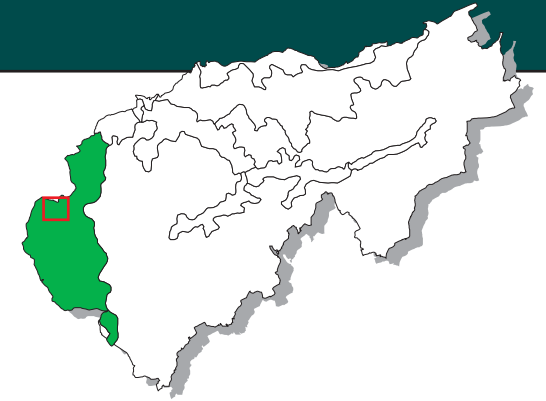
Au deuxième plan, un éperon formé par le ruisseau du fond de Gênes, ses affluents, et au delà par l'Ourthe et marqué par des versants recouverts d'épicéas et des replats occupés par des surfaces agricoles.

Au troisième plan, on aperçoit déjà les masses boisées de la couronne forestière du plateau des Tailles.

## Territoire du haut plateau de Saint-Hubert : un paysage marqué par les massifs forestiers.



Fagnes de Mochamps, vallée de la Wamme. Vue vers l'ouest en direction du hameau de Mochamps.



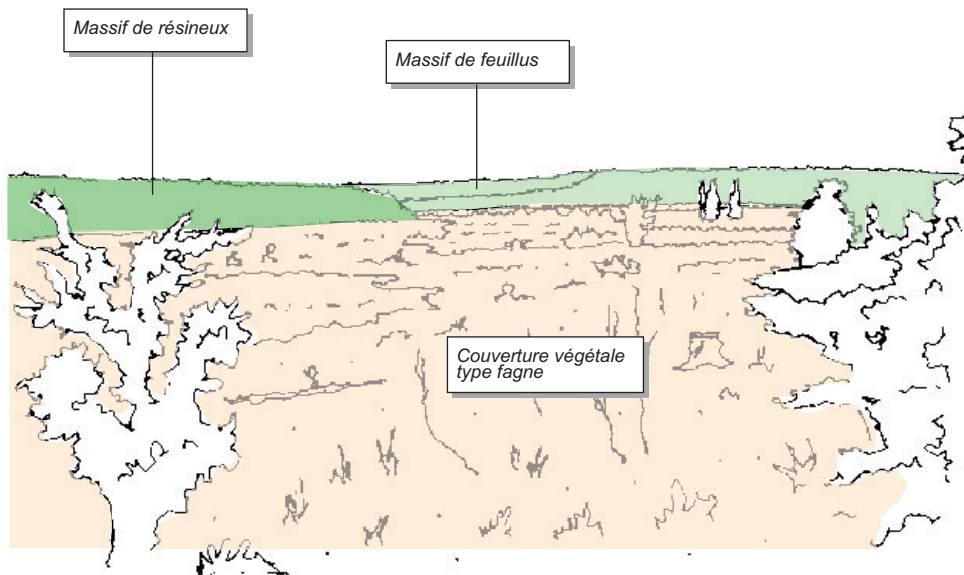
A l'ouest de la N. 89. Bois Sainte- Gertrude. +/- 540 m. Plateau fagnard identifié par une végétation de joncs à l'avant-plan.



Lieu-dit La Surveillance (nord-ouest de la barrière de Champlon), paysage de sylviculture. Contraste entre l'effet d'ouverture des zones de coupe et les boisements denses et sombres fermant le paysage



Paysage " relique " de la réserve du rouge Ponce



Le territoire paysager du haut plateau de Saint-Hubert forme un paysage au relief apaisé et couvert majoritairement par des massifs forestiers (pins essentiellement). L'habitat y est quasi absent, à l'exception du village de Laneuville-au-Bois, installé dans une vaste clairière. Au delà de sa valeur paysagère, cette aire montre des caractéristiques écologiques intéressantes, notamment au travers d'une couverture fagnarde présente par endroit (réserve du Rouge Ponce, Fagnes de Mochamps).

La photo principale montre en avant plan un paysage relique type fagnard fortement identitaire du Parc même si raréfié.

A l'arrière plan, les masses boisées, éléments caractéristiques de ce territoire.